

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

-=-=-=-

Séance du 25 mars 2021

-=-=-=-

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	19 mars 2021
Nombre de membres présents :	9	Date de l'affichage :	19 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoint, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguël, M. BATARD Franck et M. GARNIER Jérôme

Absents excusés : Mme BASTARD Virginie et M. LOINSARD Loïc

Secrétaire de séance : M. GARNIER Jérôme

FINANCES

❖ **Vote des comptes administratifs 2020 (Commune, Lotissement et Photovoltaïque)**

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressés par M. BEUCHER, Maire,
VOTE les comptes administratifs 2020 à l'unanimité (M. Le Maire s'étant retiré pour le vote).

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	303 911.85 €	315 432.45 €	382 221.59 €	300 850.04 €
Résultat de l'exercice 2020		+ 11 520.60 €	- 81 371.55 €	
Reports 2019		+ 34 936.51 €		+ 39 213.51 €
Résultats de clôture 2020	30 911.85 €	350 368.96 €	382 221.59 €	340 063.55 €
Résultats Définitifs <i>De clôture 2020</i>	Excédent de clôture 2020	+ 46 457.11 €	Déficit de Clôture 2020	- 42 158.04 €

LOTISSEMENT Loge	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	22 854.00 €	22 852.86 €	22 854.00 €	22 854.00 €
Résultat de l'exercice 2020		- 1.14 €		0.00 €
Reports 2019		+ 1.14 €	-	-
Résultats de clôture 2020	22 854.00 €	22 854.00 €	22 854.00 €	22 854.00 €

Résultats définitifs de clôture 2020	Résultat de Clôture 2020	0.00 €	Résultat de clôture 2020	0.00 €
---	---------------------------------	---------------	---------------------------------	---------------

<i>PHOTOVOLTAÏQUE</i>	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 564.25 €	3 154.08 €	53 165.00 €	66 407.25 €
Résultat de l'exercice 2020		+ 589.83 €		+ 13 242.25 €
Reports 2019	-	-	-	-
Résultats de clôture 2020	2 564.25 €	3 154.08 €	53 165.00 €	66 407.25 €
Résultats définitifs de clôture 2020	Excédent de Clôture 2020	+ 589.83 €	Excédent de clôture 2020	+ 13 242.25 €

❖ **Approbation des comptes de gestion 2020 (Commune, Lotissement et Photovoltaïque)**

Le Conseil Municipal DÉCLARE à l'unanimité (M. le Maire s'étant retiré pour le vote) que les comptes de gestion (Commune, Lotissement et Photovoltaïque) dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

❖ **Reprise et affectation des résultats de l'exercice 2020 au budget primitif 2021**

⇒ **Budget Communal**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2020,
 Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020,
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2020 au budget primitif 2021,
 DÉCIDE leur affectation comme suit :

Fonctionnement :

- excédent de fonctionnement (002) : 26 457.11 €

Investissement :

- déficit d'investissement (001) : 42 158.04 €
 - réserve /excédent fonct. capitalisé (1068) : 20 000.00 €

⇒ **Budget Lotissement de la Loge**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2020,
 DIT qu'il n'y a pas lieu de procéder à leur affectation.

⇒ **Budget Photovoltaïque**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
 Considérant les résultats de clôture cumulés de l'exercice 2020,
 DONNE SON ACCORD à la reprise des résultats 2020 au budget primitif 2021,
 DÉCIDE leur affectation comme suit :

Fonctionnement :

- excédent de fonctionnement (002) : 589.83 €

Investissement :

- excédent d'investissement (001) : 13 242.25 €

❖ **Compte rendu de la Commission Finances du 19 mars 2021**

⇒ Présentation des projets d'investissements

M. Christel GÉGU, adjoint, vice-président de la Commission Finances explique que certains investissements programmés en 2021 seront réalisés en 2022 : travaux à l'église, entrées d'agglomération. Pour d'autres, en revanche, une décision du conseil doit intervenir rapidement :

▷ Achat d'un tracteur agricole

M. Christel GÉGU rappelle à l'ensemble du Conseil que le tracteur agricole est tombé en panne au mois de novembre 2020 sans pouvoir être réparé. Le tracteur a été entièrement démonté, les pièces d'occasion comme le bloc moteur sont très difficiles à trouver. Comme vu lors de la dernière séance, il est proposé d'investir dans l'achat d'un tracteur agricole d'occasion, plus puissant et plus performant que l'ancien. M. GÉGU présente les devis de deux mécaniciens agricoles sollicités :

* SAS FOURNIER (Méral) – Devis 30 du 4 mars 2021 : tracteur VALTA 700, décembre 1999, 4 roues motrices, chargeur frontal, fourche à fumier, révision complète effectuée pour 12 000 € HT

* Entreprise A. BLIN (Nuillé-sur-Vicoin) – Devis 1602021MASP001 du 16 mars 2021 : tracteur NEW HOLLAN TL80 d'occasion, 8200h, 4 roues motrices, chargeur frontal pour 19 800 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE d'acquérir un tracteur agricole d'occasion de la marque VALTA auprès de la SAS FOURNIER pour un montant de 12 000 € HT.

▷ Achat du terrain de la Forge

M. Christel GÉGU rappelle que la parcelle cadastrée à la section A n° 668 d'une contenance de 5 831 m² appartenant à l'indivision D'ANDIGNÉ DE BEAUREGARD, située 9 rue de Normandie (la Forge), en plein centre du village est actuellement à vendre au prix de 70 000 €.

Désignation succincte de la parcelle :

- 1 maison d'habitation de 100 m² où tout est à refaire avec une toiture en fibre amiantée (sur la façade nord)
- 1 grange de 200 m² au sol (autant à l'étage) en pierre
- des « logettes » amiantées

M. Christel GÉGU ajoute que le terrain contigu au nord de la parcelle d'une surface approximative de 2 000 m² est également intéressant pour la collectivité car constitué d'anciens silos bétonnés, il n'est pas exploitable en l'état par les agriculteurs. La vente de ce terrain est gérée par la SAFER.

La maison d'habitation et le terrain qui l'entoure sont intégrés à la zone constructible de la carte communale, contrairement au terrain de la grange, des logettes et de la partie avec silos. Pour rendre ces terrains constructibles il faut réviser la carte communale.

L'atout de ce terrain est sa situation géographique, au centre du village, à proximité du commerce, le terrain n'est pas concerné par les zones humides.

Les deux bâtiments existants seraient revendus et un lotissement pourrait être créé dans la partie supérieure (5400 m²).

M. Christel GÉGU présente une estimation financière du coût global de cette opération d'investissement :

CHARGES		PRODUITS	
Achat + notaire	70 000 €	Revente de la maison	35 000 €
Achat haut du terrain	2 000 €	Revente de la grange	20 000 €
Révision carte communale	10 000 €	Vente des terrains viabilisés	
Démolition	20 000 €	4 800 m ² x 25 €	120 000 €
Désamiantage	10 000 €		
Frais de viabilisation 6 x 10 000 (6 x 800m ² = 4 800)	60 000 €		
TOTAL	172 000 €		175 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Mme Bernadette RAUX se retire de la séance), DÉCIDE de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée A n°668 et du terrain situé au nord. VALIDE la proposition d'achat de la parcelle A n°668 au prix de 60 000 €. AUTORISE le Maire ou les Adjoints à signer tout document se rapportant à ce dossier.

⇒ Prêts en cours

La renégociation du taux du prêt de la caisse des dépôts et consignations actuellement de 4.51% coûterait 16 000 € à la collectivité. Le conseiller financier du Crédit Agricole va proposer de racheter ce prêt et lisser la dette totale jusqu'en 2027 pour intégrer les nouveaux projets d'investissement.

⇒ Ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie de 150 000 € ouverte en 2020 vient d'être intégralement remboursée.

⇒ Prêt relais de 120 000 €

Le déblocage des fonds restants à savoir 70 000 € sera effectif au 26 mars 2021.

❖ Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

M. le Maire rappelle la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) au 1^{er} janvier 2021. La conséquence est la mise en place d'un nouveau panier de ressources fiscales pour la collectivité qui se voit ainsi transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur son territoire en compensation de la perte du produit de THRP. La TFPB départementale est corrigée avec un coefficient correcteur, le législateur a prévu une compensation à l'euro près.

Le produit fiscal attendu pour 2021 est le suivant :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux de référence 2021	Produit fiscal attendu 2021
Taxe foncière (bâti)	155 600	45.66%	71 047
Taxe foncière (non bâti)	57 900	42.81%	24 787
TOTAL			95 834

Le montant prévisionnel total pour 2021, au titre de la fiscalité directe locale est le suivant :

- Produit attendu :	95 834
- Autres taxes :	3 756
- Coefficient correcteur :	12 400
- Allocations compensatrices :	<u>3 473</u>
TOTAL	115 463

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE les taux de référence des impositions directes locales, pour l'année 2021, comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties :	45,66 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties :	42,81 %

❖ Budget Photovoltaïque et modalités de remboursement de l'avance communale

M. le Maire explique qu'à la suite de la création en 2020 du budget photovoltaïque et du transfert des écritures comptables passées au budget principal sur le budget photovoltaïque, la Commune a été amenée à avancer en deux fois la somme totale de 63 843 €. Il appartient au budget Photovoltaïque que l'avance communale constatée en 2020 soit remboursable à partir de 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
FIXE le caractère de l'avance, le bénéficiaire, les conditions d'octroi et les modalités de

remboursement comme suit :

- Caractère : remboursable
- Bénéficiaire : budget photovoltaïque
- Conditions d'octroi : sur la section d'investissement
- Modalités de remboursement : sur une durée de 12 ans en fonction de la revente annuelle d'électricité, sur le budget photovoltaïque en dépenses d'investissement au compte 1687 et en recettes d'investissement au compte 27638 sur le budget principal. Le « tableau d'amortissement » pourrait se présenter ainsi :
 - 1^{ère} échéance en 2021 : 25 000 €
 - 2^{ème} à 11^{ème} échéance : 3 530 €
 - dernière échéance en 2032 : 3 543 €

❖ **Vote des Budgets Primitifs 2021 (Commune, Lotissement de la Loge et Photovoltaïque)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE les budgets primitifs 2021 comme suit :

COMMUNE :

- Fonctionnement : 411 700.00 €
- Investissement : 280 700.00 €

LOTISSEMENT DE LA LOGE :

- Fonctionnement : 19 928.00 €
- Investissement : 19 922.00 €

PHOTOVOLTAÏQUE :

- Exploitation : 9 490.00 €
- Investissement : 28 685.34 €

LOGEMENTS

❖ **Résiliation du bail du logement situé 8 A rue de l'Atlantique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
PREND NOTE de la résiliation du contrat de location au 9 juin 2021.
PRÉCISE qu'un état des lieux de sortie sera établi avec le locataire et qu'au vu de l'état du logement, le dépôt de garantie sera restitué.
DONNE tous pouvoirs à M. le Maire ou Mrs les Adjointes pour choisir un nouveau locataire, établir le bail et l'état des lieux d'entrée.

RESEAUX EAUX ET ASSAINISSEMENT

❖ **Réseaux eaux pluviales**

⇒ 12/14 rue de l'Atlantique

M. Christel GÉGU signale que le service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Craon a procédé à l'ouverture du regard situé dans le passage entre les n°8/10 et le n°12 de la rue de l'Atlantique et découvert un ancien puits de 8 m de profondeur, rempli d'eau. La solution pour résorber l'humidité à l'intérieur et en façade de la maison voisine au n°12 serait de procéder à un drainage aux frais du propriétaire occupant.

⇒ 7 rue du Maine

M. Christel GÉGU explique que les protagonistes du dossier se sont réunis le 2 mars dernier pour trouver des explications et des solutions aux inondations répétées lors de forts orages depuis juin

2020. La Communauté de Communes du Pays de Craon a prévu de passer une caméra dans le réseau d'ici à la fin du mois d'avril. Deux solutions possibles :

- soit dévier les EPL par le regard communal (tout droit, le long de la rue de Normandie)
- soit passer le réseau terminal de jonction, rue du Maine en diamètre 200

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON (CCPC)

⇒ Voirie

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, référent voirie, explique que le lot pour le curage des fossés a été attribué à l'entreprise TRAM TP, les travaux devraient débuter fin avril dans le chemin de la Gueullerie. Les travaux d'enduit superficiel d'usure sont confiés à EUROVIA et concernent le chemin du Bas Bignon.

⇒ Qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public < 12 ans :

La prochaine rencontre des élus, des référents Santé avec la directrice du RPI est prévue le 2 avril.

⇒ Compte rendu du conseil d'administration du CIAS du 17 février 2021

M. le Maire rappelle que chaque élu en a été destinataire.

⇒ Compte rendu des conseils communautaires (8 et 22 mars) et de la conférence des Maires (15 mars)

M. le Maire rappelle brièvement le sommaire des réunions dont chaque élu a reçu le compte rendu.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Courrier de M. Nicolas LEMERCIER / Paroisse

M. le Maire porte à la connaissance des élus le courrier de M. LEMERCIER en date du 1^{er} mars 2021 relatif à l'absence de la page association paroissiale dans le nouveau bulletin. M. le Maire va préparer un courrier de réponse faisant mention du caractère laïc de la publication communale. La Commission Communication prend note du courrier de M. LEMERCIER et de la suggestion d'inscrire les coordonnées de la Paroisse sur le prochain bulletin.

➤ Informations à caractère social

M. le Maire porte à la connaissance des élus le nom des familles Paternaises bénéficiant des services de la Banque alimentaire et celles en situation d'impayés d'énergie.

➤ Nouveau préfet

M. Xavier LEFORT est le nouveau de la Mayenne depuis le début du mois de mars 2021.

➤ Divers :

- M. le Maire signale que :

1. le Festival des Mouillotins se déroulera les 27-28 août 2021 au lieu des 11 et 12 juin
2. la compétition de football amateur est annulée jusqu'à la fin de la saison
3. un nouvel accident de la circulation a eu lieu mercredi 17/03 rue de l'Atlantique
4. les parents d'élèves se plaignent de la vitesse excessive au niveau de l'école

- M. Jean-Pierre LEMARIÉ recherche des signaleurs bénévoles pour la course cycliste des Boucles de la Mayenne qui passera à St-Poix le 30 mai prochain.

- M. Christel GÉGU souhaiterait constituer une commission spéciale pour suivre le projet d'aménagement du terrain de la Forge : Miguel CHALUMEAU, Franck BATARD, Ludovic HERIVEAU et Bernadette RAUX le rejoignent pour composer la commission.

- M. Franck BATARD souhaiterait que la sécurité soit renforcée rue de l'Atlantique, un 3^{ème} accident de la circulation vient de se produire.

- M. Jérôme LEMERCIER fait part de son intérêt pour le bois stocké aux lagunes et voudrait savoir si un prix de vente a été fixé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.